

COMMISSION EUROPE

Réunion thématique 2 – Financement de la transition vers l'économie circulaire (17/12/2024) Compte-rendu

PARTICIPANTS

Oben AYYILDIZ - EIFFAGE
Pauline BLANCKAERT – UNDV
Patrick BRIALLART – FEDELEC
Mélissa CHEVILLARD – NEOLITHE
Christophe DE BOISSOUDY – NOVAMONT
Julien DELAMAERE – SULO FRANCE
Murielle DELBE – COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE
Marie DESARMEAUX – OPISTO
Valentine DUBAR – COPACEL
Valérie EDOUART – TOULOUSE METROPOLE
Carl ENCKELL – ALTES AVOCATS
Sabine GUINA – CD2E
Sara HERNANDEZ – SARA HERNANDEZ CONSULTING LTD
Clément HOO – FEDERATION FRANCAISE DE LA CORDONNERIE MULTISERVICE
Anne HUGUET – PRESTATERRER CERTIFICATIONS
Maxime KAPLAN – GRDF
Sophie LE PALLEC – GS1 FRANCE
Sylvie LOUISFERT – POLYLOGIS
Frédéric MARTIN – GROUPE AUTODISTRIBUTION
Margaux MEIDINGER – GROUPE LA POSTE
MUNDAO
Marie-Caroline NICOLAS – REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES
Xavier PAILLARD – ARMOR SAS
Lucia PEREIRA – RESEAU VRAC & REEMPLOI
Ludovic PILLET ROCHER – KANDO
Nicolas PINTON – CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
Julien RAZAT – COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE
Marion RICHARD - LEGRAND
Jean-Baptiste SANDOZ – COMPANY PROJECT
Emmanuelle TRAVAILLEUR – ARMOR SAS
Myriam TRYJEFACZKA – TARKETT
Pilar VIGIL-BESSELES – TOULOUSE METROPOLE

OBJECTIFS DES PROPOSITIONS

- Assurer la disponibilité et la mobilisation des fonds européens au service de l'économie circulaire
- Rendre les fonds européens plus facilement accessibles
- Améliorer l'utilisation cohérente et stratégique des fonds européens pour la transition vers l'économie circulaire

PROGRAMME DE TRAVAIL

1. Politique de cohésion

- Faire de l'économie circulaire un des axes prioritaires de la programmation 2028 – 2034
- Renforcer le rôle des régions dans la conception et la mise en œuvre des fonds
- Lier davantage l'utilisation des fonds à la stratégie S3
- Fusionner les fonds de la politique de cohésion dans des plans nationaux uniques ?

2. Mesures transversales – mettre les fonds européens au service de l'économie circulaire

- Introduire un pourcentage de dépenses dans des projets pour une économie circulaire, compétitive et décarbonée
- Définir des exigences d'économie circulaire claires et mesurables
- Encourager le financement d'une offre et d'une consommation durable
- Introduire un mécanisme de récompense écologique pour les projets soutenant les activités économiques circulaires
- Privilégier les remontées d'informations qualitatives
- Augmenter le budget des programmes européens finançant des projets d'économie circulaire

3. Mesures transversales – simplifier l'accès à la gestion des fonds européens

- Inciter à la mise en œuvre de coûts simplifiés pour les projets d'économie circulaire
- Améliorer les attendus de la Commission européenne en matière de communication auprès des porteurs de projets
- Augmenter les enveloppes dédiées à l'assistance technique
- Développer un label européen pour les structures accompagnant les porteurs de projets

4. Mesures transversales – renforcer les investissements

- Augmenter les taux de cofinancement sur les projets d'économie circulaire
- Améliorer la visibilité sur les financements de projets d'économie circulaire pour contrebalancer la perception des risques
- Lancer un plan d'investissements de la BEI en faveur des projets à circularité forte
- Introduire un nouvel instrument de financement pour la transition écologique, sur le modèle de Next Generation EU ?

RESUME DES ECHANGES

- **Politique de cohésion**

Sara Hernandez – SARA HERNANDEZ CONSULTING LTD

Relève deux freins dans l'accès à ces possibilités de financement, notamment pour les PME : les critères et l'obtention des financements seulement après investissement.

Patrick Briallart – FEDELEC

Partage ce constat de complexité, y ajoute la multiplication des contrôles pour l'attribution des fonds et note l'exclusion de fait des TPE.

La cohésion de fonds serait une bonne idée pour réduire la complexité des dossiers et faciliter l'accès. Les fonds LEADER sont une piste envisageable pour les petites structures.

La commission des affaires européennes du Ceser Ile-de-France a produit un rapport et deux avis, dont un visant à identifier les bonnes pratiques régionales sur la consommation des fonds.

Jean-Baptiste Sandoz – COMPANY PROJECT

Souligne les avantages et inconvénients de la fusion des fonds de la politique de cohésion.

Avantages :

- Simplification administrative
- Amélioration de la cohérence stratégique
- Mutualisation des ressources
- Meilleure lisibilité pour toutes les petites structures

Inconvénient : risque d'éloignement des besoins des régions.

Proposition de créer un guichet unique national avec des comités régionaux pour assurer l'accès à l'information.

Concernant le fonds InvestEU, un projet bien spécifique pourra en bénéficier en 2027.

Ce fonds entre dans la politique de cohésion car certaines subventions supplémentaires seront accordées selon les critères d'éloignement et les besoins des régionaux (jusqu'à 25 % actuellement).

Nicolas Pinton - CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

Apporte des précisions sur InvestEU et souligne son potentiel.

L'économie circulaire y est une thématique d'investissement éligible, sans limite sur le nombre de projets financés, dans le respect du calibrage de l'enveloppe.

InvestEU propose un outil de financement (pour des prêts ou investissements en fonds propres) et un outil d'assistance technique (pour des missions d'appui et de conseil auprès des porteurs de projets).

La procédure de décision au sein de la Caisse des dépôts et de Bpifrance respecte les délais classiques d'instruction des dossiers, puisque la Commission n'effectue pas de contrôle a priori.

Patrick Briallart – FEDELEC

Rappelle que plus de 20 % du montant des fonds part dans l'accompagnement des projets.

La Région Ile-de-France s'est dotée de 80 agents pour l'assistance et le montage des dossiers, mais les délais d'instruction restent long pour plusieurs raisons, expliquant l'abandon des porteurs de projet :

- Complexité des dossiers
 - Etape longue de ciblage de l'affectation des fonds par rapport au dossier
 - Perte de temps lorsque la non cohérence du dossier avec les fonds est mise en évidence
- **Mesures transversales – mettre les fonds européens au service de l'économie circulaire**

Oben Ayyildiz – EIFFAGE

Met en évidence la difficulté de constituer des consortiums pour répondre aux appels à projets. Le manque de visibilité sur les initiatives des divers acteurs éligibles aux fonds européens freine la coordination et empêche les partenariats permettant d'obtenir les financements.

La Commission pourrait peut-être développer des outils pour aider à identifier et constituer les bons consortiums, dans le respect des accords de confidentialité.

Sara Hernandez – SARA HERNANDEZ CONSULTING LTD

Demande à ce que soit également pris en compte les acteurs dont l'offre économique ne correspond pas directement à de la récupération ou recyclage, mais qui développent des projets d'impact positif pour introduire certains principes de l'économie circulaire dans leur modèle économique. L'offre de soutien financier à leur transition écologique est à ce jour marginale dans les appels à projets.

- **Mesures transversales – simplifier l'accès et la gestion des fonds européens**

Patrick Briallart – FEDELEC

Informe qu'à partir d'une certaine date, la facturation électronique sera obligatoire, entraînant un coût important pour les petites structures.

Une proposition est de donner à chaque projet jugé éligible une avance, réduisant la nécessité d'avoir une capacité financière importante pour demander des fonds européens.

Sara Hernandez – SARA HERNANDEZ CONSULTING LTD

Indique que la question à poser est celle de l'éligibilité de la dépense. Les structures, mêmes petites, ont une capacité de gestion administrative pour justifier les frais et les coûts d'investissement. La piste à travailler est donc la reconnaissance par les aides européennes de leur éligibilité

Note que l'ADEME labellise des bureaux d'étude qui travaillent avec les collectivités et attire l'attention sur la nécessité de ne pas créer une faille de marché en ne labellisant qu'un certain nombre de bureaux d'étude.

Jean-Baptiste Sandoz – COMPANY PROJECT

Souligne l'intérêt des « coûts standards » pour simplifier les coûts de projets, c'est-à-dire de prédéfinir les montants par unité pour éviter les justificatifs complexes. Un projet démontrant un impact mesurable sur l'économie circulaire et étant transparent dans les résultats obtenus bénéficiera ainsi d'une gestion simplifiée des fonds et de procédures simplifiées pour dupliquer le projet et accéder aux financements européens.

- **Mesures transversales – Renforcer les investissements**

Jean-Baptiste Sandoz – COMPANY PROJECT

Informe qu'à l'heure actuelle, en réponse aux risques de blanchiment d'argent, la Commission européenne envisage un suivi blockchain pour permettre la traçabilité financière des fonds Next Generation EU, et un appui sur les outils de l'IA pour repérer des transactions inhabituelles.

PROCHAINES ETAPES

Propositions sur le prochain budget européen 2028 – 2034 : validation en janvier 2025, publication en février 2025.

Suite des réunions thématiques : Compétitivité des modèles économiques circulaires.

Mercredi 22 janvier 2025, 14h30 – 15h30, en ligne.